

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Présents : G.Hemerijckx, Président ;
D.Legasse, Bourgmestre en titre ;
P.Venturelli, Echevine déléguée à la fonction de Bourgmestre ;
A.Demol, J-P Denimal, H.Meersschaut, L.Kyquemberg et Ph.Hauters, Echevins ;
A.Deschamps, M.Marchetti, E.Regibo, J-L.Wouters, S.Masy, P.Ophals, Ch.Mahy,
M.Piccin-Van Belleghem, M.Hayette, ~~P.Jespers~~, L.Mathot et M.Tondeur, N.Poelaert,
Conseillers ;
~~S.Keymolen~~, Présidente de C.P.A.S. ;
M.Civilio, Directeur général.

CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF AGRICOLE - DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION ET DES MISSIONS

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et plus particulièrement son article L1122-35 ;

Vu la volonté de créer un conseil consultatif agricole vu les différentes problématiques relatives à l'activité agricole qui touchent tant la Commune, que les citoyens ou les agriculteurs eux-mêmes ;
Considérant qu'à cet égard, il y a lieu de mettre en place un lieu de communication et d'échange ;
Considérant que la fonction agricole, qui autrefois organisait la vie dans les villages, a beaucoup évolué ; que dans cet esprit, il serait opportun de mettre en place un espace permanent de dialogue entre les agriculteurs et la Commune ;

Vu que la mise en place conseil consultatif agricole permettra de favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune, de faire connaître aux citoyens la vie ainsi que les produits de nos agriculteurs locaux ; que l'objectif visé est également de créer un espace de discussion et d'information pour les agriculteurs sur les problèmes actuels au sein de l'agriculture ainsi que sur les outils mis à leur disposition par les pouvoirs publics ;

Vu que le Collège communal propose de fixer comme suit la composition dudit Conseil :

- L'Echevin de l'Agriculture, membre de droit et Président
- Le Bourgmestre ou son représentant, observateur de droit
- 5 représentants désignés par le Conseil communal et 1 membre observateur
- 12 agriculteurs

décide, par 20 oui (D.Legasse, P.Venturelli, L.Kyquemberg, J-P Denimal, P.Ophals, G.Hemerijckx, L.Mathot, N.Poelaert, A.Demol, H.Meersschaut, Ph.Hauters, M.Tondeur, A.Deschamps, M.Marchetti, E.Regibo, J-L.Wouters, S.Masy, M.Piccin-Van Belleghem, M.Hayette, Ch.Mahy),

- de créer un Conseil Consultatif agricole et d'en fixer comme suit la composition :

- l'Echevin de l'Agriculture, membre de droit et Président
- le Bourgmestre ou son représentant, observateur de droit,
- 5 représentants désignés par le conseil communal et 1 membre observateur
- 12 agriculteurs.

- de fixer comme suit les missions dudit Conseil : émettre des avis, d'initiative ou sur demande du collège communal, sur toute question relative au monde agricole sur le territoire communal, soumettre ses recommandations au Collège communal, lequel se chargera d'instruire les points et de les porter le cas échéant au Conseil.

Par le Conseil,

Le Directeur général
Michaël CIVILIO

L'Echevine déléguée à la fonction de Bourgmestre
Patricia VENTURELLI

Pour extrait conforme,
Rebecq, le 26/09/16

Le Directeur général

Michaël CIVILIO



L'Echevine déléguée à la fonction de Bourgmestre

Patricia VENTURELLI